



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 20 MARS 2023

N°07-2023

Vote du budget primitif 2023

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 20 Mars 2023 à 9 heures 30 en présentiel et par visioconférence, sur convocation du 13 mars 2023.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Sylvain LETOUZÉ.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental, par visioconférence
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô

EXCUSÉE :

Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO
-----------------------	--

Vote du budget primitif 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°02-2023 du Comité du SMPH du 6 mars 2023 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

Vu le rapport de séance du Comité du SMPH du 20 mars 2023 et le projet de budget primitif 2023 préalablement transmis aux membres, présenté à l'équilibre avec une répartition des crédits par nature, conformément aux présentations de la nomenclature budgétaire en vigueur, pour un vote par chapitre, incluant les autorisations de programmes ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, à l'unanimité des membres participants, vote le budget primitif 2023 avec l'intégration des crédits de paiement inscrits au chapitre 23, dont les montants s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chap.	Libellé du chapitre	Crédits BP 2023
011	Charges à caractère général	831 855,00
012	Charges de personnel	1 079 000,00
65	Autres charges de gestion courante	65 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 800,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00
Total dépenses réelles		1 979 155,00
042	Opérations d'ordre (amortissements)	798 932,84
Total dépenses d'ordre		798 932,84
TOTAL		2 778 087,84

RECETTES		
Chap.	Libellé du chapitre	Crédits BP 2023
013	Atténuation de charges	10 000,00
70	Produits des serv, du domaine, ventes div	725 000,00
74	Dotations, subventions et participations	680 000,00
75	Autres produits de gestion courante	451 900,00
77	Produits exceptionnels	211 800,00
Total recettes réelles		2 078 700,00
042	Opérations d'ordre (amortissements)	733 725,04
Total recettes d'ordre		733 725,04
002 - Résultat reporté N-1		2 219 149,36
TOTAL		5 031 574,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chap.	Libellé du chapitre	Crédits BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00
21	Immobilisations incorporelles	351 299,59
23	Immobilisations en cours	550 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Total dépenses réelles		903 799,59
040	Opérations d'ordre (amortissements)	733 725,04
Total dépenses d'ordre		733 725,04
Reports (restes à réaliser dép. d'investissement)		81 945,30
TOTAL		1 719 469,93

RECETTES		
Chap.	Libellé du chapitre	Crédits BP 2023
13	Subventions	500 000,00
Total recettes réelles		500 000,00
040	Opérations d'ordre (amortissements)	798 932,84
Total recettes d'ordre		798 932,84
001 Solde d'exécution reporté		420 537,09
TOTAL		1 719 469,93

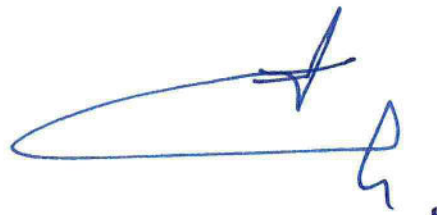
Autorisations de programmes et de crédits de paiement :

AP "PPI 2018-2021"	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		Exercices antérieurs	2022	2023
VOTÉ 2022	1 750 000,00	804 542,34	760 000,00	185 457,66
<i>Réalisé 2022</i>			453 749,32	
Traitement du reste à consommer	-71 708,34		- 306 250,68	+ 234 542,34
PROPOSITION BP 2023	1 678 291,66	804 542,34	453 749,32	420 000,00

AP "CARRIERE SUB IRRIG"	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		2023	2024	2025
PROPOSITION BP 2023	700 000,00	10 000,00	555 000,00	135 000,00

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,

Jean MORIN





Comité syndical
20 mars 2023

BUDGET PRIMITIF 2023



Accusé de réception en préfecture
060 25 14 05460-20230320-07-2023-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Le budget primitif (BP) contient les prévisions de recettes et de dépenses votées pour une année, en investissement et en fonctionnement.

Il autorise le président à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes. C'est donc à la fois un acte d'autorisation et de prévision.

Le compte administratif ayant été voté avant le budget primitif, ce dernier reprend donc également les résultats et les restes à réaliser de 2022.

La proposition de budget primitif 2023 qui vous est faite aujourd'hui s'inscrit dans la droite ligne des orientations budgétaires débattues le 6 mars dernier.

	Pages
1. LE BUDGET TOTAL 2023	3
1.1 TOTAL PAR SECTION	3
1.2 LA REPRISE DES RÉSULTATS 2022	3
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
2.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6
2.3 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
3.1 LE PPI 2018-2021	8
3.2 LES INVESTISSEMENTS COURANTS 2023	9
3.3 LES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS	9
3.4 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11
4. L'ÉQUILIBRE GLOBAL DU BP 2023	12

1. LE BUDGET TOTAL 2023

1.1 TOTAL PAR SECTION

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	2 778 087,84	5 031 574,40
INVESTISSEMENT	1 719 469,93	1 719 469,93
TOTAL	4 497 557,77	6 751 044,33

Tout comme le budget primitif 2022, le budget primitif 2023 est proposé en suréquilibre concernant la section de fonctionnement.

En effet, cela correspond notamment à la perception des indemnités d'assurance suite à l'incendie de 2019, dont le projet de reconstruction est en cours de réflexion.

1.2 LA REPRISE DES RÉSULTATS 2022

Suite au vote du compte administratif, doivent être repris dans le BP 2023 :

- Le solde d'exécution 2022, en recette d'investissement : 420 537,09 €
- Les restes à réaliser 2022 d'investissement, en dépense : 81 945,30 €
- Le résultat de fonctionnement reporté 2022, en recette de fonctionnement : 2 219 149,36 €

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

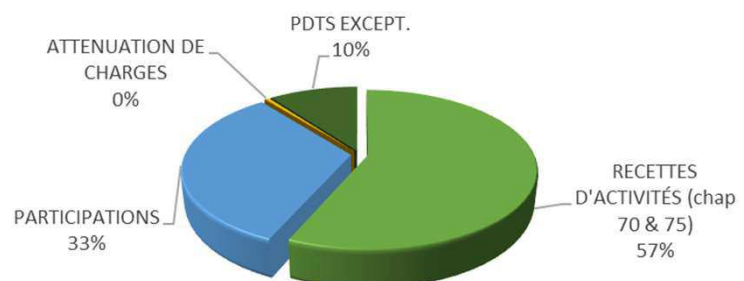
Chapitres	BP 2022	BP 2023	Ecart BP23/BP22
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	853 550,00	831 855,00	-21 695,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	984 000,00	1 079 000,00	95 000,00
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	62 700,00	65 500,00	2 800,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 800,00	800,00
TOTAL DÉPENSES COURANTES	1 901 250,00	1 978 155,00	76 905,00
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	763 443,88	798 932,84	
022 DEPENSES IMPREVUES	349,51	1 000,00	
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 665 043,39	2 778 087,84	

Chapitres	BP 2022	BP 2023	Ecart BP23/BP22
70 PROD., SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	751 470,00	725 000,00	-26 470,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	853 750,00	680 000,00	-173 750,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	335 870,00	451 900,00	116 030,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	16 800,00	10 000,00	-6 800,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	211 800,00	211 800,00
TOTAL RECETTES COURANTES	1 957 890,00	2 078 700,00	120 810,00
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	707 153,39	733 725,04	
002 RÉSULTAT REPORTE N-1	2 109 493,68	2 219 149,36	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 774 537,07	5 031 574,40	

DÉPENSES COURANTES



RECETTES COURANTES



2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement se porte à **2 812 425,04 €** (hors résultat reporté 2022). Avec le résultat reporté, elles se portent à **5 031 574,40 €**.

LES PARTICIPATIONS 680 000 €

(Chapitre 74)

Le Comité des financeurs du 2 décembre 2022 a demandé à bloquer les participations statutaires à l'avenir sur les mêmes bases que sur la période 2017/2020.

Ainsi, conformément aux statuts, les **participations statutaires** sont fixées comme suit :

- o 30 % soit 195 000 € à la charge du Département de la Manche ;
- o 30 % soit 195 000 € à la charge de la Région Normandie ;
- o 20 % soit 130 000 € à la charge de Saint-Lô Agglo ;
- o 20 % soit 130 000 € à la charge de la Ville de Saint-Lô.

Soit un total de **650 000 € pour 2023**. (800 000 € en 2022)

A cela s'ajoute la participation de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) pour le **soutien de la filière équine**, à hauteur de **30 000 €**.

LES RECETTES D'ACTIVITÉS DU PÔLE HIPPIQUE 1 176 900 €

(Chapitres 70 & 75)

Ils se décomposent ainsi :

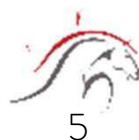
- o 449 000 € pour les locations ;
- o 31 000 € pour les ventes diverses ;
- o 404 000 € pour les prestations
- o 290 000 € pour le centre équestre ;
- o 2 900 € pour la participation des agents aux tickets restaurant.

Elles se portaient à 1 082 340 € au BP 2022.

LES AUTRES RECETTES

(Chapitres 013, 042 & 77)

- o 10 000 € sont inscrits au chapitre 013 et concernent des remboursements de charges de personnel
- o Les opérations d'ordre (amortissements) s'élèvent à 733 725,04 €.
- o La recette exceptionnelle du SDEM (183 800 €) est inscrite au chapitre 77, ainsi des subventions exceptionnelles pour les postes et événements (26 000 €), et une prévision de 2 000 € de mandats annulés sur exercices antérieurs.



2.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement se porte donc à **2 778 087,84€**.

LES CHARGES DE PERSONNEL 1 079 000 € (Chapitre 012)

Les charges de personnel se portaient à 984 000 € en 2022. Les charges de personnel évoluent légèrement de par le fait que les intervenants sur les évènements ne sont plus indemnisés sur facture (chapitre « charges à caractère général ») mais par vacations (chapitre « charges de personnel ») à compter de 2023.

Est pris en compte également l'impact sur une année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice du 1^{er} juillet 2022.

LES CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL 831 855 € (Chapitres 011)

Elles se portaient à 853 550 € au BP 2022.

L'écart s'explique notamment par :

- Le transfert de la charge des vacataires au chapitre 012
- Une prévision de 160 000 € du coût de l'électricité, contre 80 000 € en 2022.
- Les autres charges sont plutôt stables ou sont à la baisse suite à des efforts de gestion et la prise en compte des mesures d'économies envisagées lors du DOB.

LES CHARGES DE GESTION COURANTE 65 500 € (Chapitres 65)

Elles concernent :

- o 1 500 € pour les admissions en non-valeurs ;
- o 3 500 € pour les abonnements logiciels ;
- o 58 500 € pour le fonctionnement du compte de la fédération française d'équitation (FFE) ;
- o 2 000 € de charges diverses.

Elles se portaient à 62 700 € au BP 2022. Le léger écart se situe principalement sur les abonnements logiciels.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES AUTRES DÉPENSES 1 800 € (Chapitre 67)

Cela concerne une enveloppe provisionnelle pour des annulations de titres sur exercice antérieur à hauteur de 1 500 € et des dépenses exceptionnelles pour 300 €.

LES OPÉRATIONS D'ORDRE 798 932,84 € (Chapitre 040)

Cela concerne les amortissements d'immobilisations. Cette somme se retrouve également en recettes d'ordre d'investissement.

LES DÉPENSES IMPRÉVUES 1 000 € (Chapitre 022)

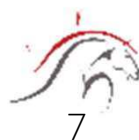
Afin de faire face éventuellement à des dépenses non prévues et urgentes, et dans l'attente d'un comité syndical lors duquel le Président doit rendre compte de l'éventuelle utilisation de tout ou partie de ces crédits, une somme de 1 000 € est inscrite au compte de dépenses imprévues.

2.3 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total du BP 2023 concernant les recettes de fonctionnement (y compris résultat reporté) se porte donc à 5 031 574,40 €. Les dépenses quant à elle sont de 2 778 087,84 €.

Ainsi, le projet de budget primitif 2023 dégage un suréquilibre de fonctionnement de 2 253 486,56 €, dans les proportions envisagées lors du DOB 2023.

Pour rappel, cela correspond notamment à la perception des indemnités d'assurance suite à l'incendie de 2019, dont le projet de reconstruction est en cours de réflexion.



3. SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 LE PPI 2018-2021

Ce PPI concernait l'agrandissement de la carrière Uriel, la réfection des chemins du Haras et la construction de 24 boxes dans le prolongement du centre équestre.
Son total prévisionnel se portait à 1 750 000 €.

Une autorisation de programme et de crédits de paiements avait été votée pour cela :

Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		Exercices antérieurs	2022	2023
PPI 2018-2021	1 750 000,00	804 542,34	760 000,00	185 457,66

Sur les 760 000 € votés en 2022, les réalisations se portent à 453 749,32 €.

A ce jour, les travaux sont terminés. Au regard des factures reçues, celles restant à recevoir et du montant des marchés attribués, l'estimation du reste à payer en 2023 est de 420 000 €.

Ainsi, le montant total de l'AP peut être réduit à 1 678 291,66 €.

AP "PPI 2018-2021"	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		Exercices antérieurs	2022	2023
VOTÉ 2022	1 750 000,00	804 542,34	760 000,00	185 457,66
<i>Réalisé 2022</i>			453 749,32	
Traitement du reste à consommer	-71 708,34		- 306 250,68	+ 234 542,34
PROPOSITION BP 2023	1 678 291,66	804 542,34	453 749,32	420 000,00

Cette inscription de 420 000 € est financée par le solde d'exécution 2022 de la section d'investissement (420 537,09 €) consécutif aux participations d'investissement versées par les membres les exercices précédents.

Ainsi, comme présenté dans le rapport d'orientations budgétaires, les investissements courants et nouveaux proposés pour 2023 (hors AP « PPI 2018-2021 ») ne doivent se porter qu'au maximum de la participation d'investissement des membres du syndicat, soit 500 000 €.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

3.2 LES INVESTISSEMENTS COURANTS 2023

Comme chaque année, une enveloppe de 100 000 € est prévue pour les investissements « courants » du pôle hippique :

Chap	Nature	Libellé	Montants
21	2183	Matériels (informatique/sono/téléphonie/internet/wifi)	7 500
20	2051	Logiciels	2 500
21	2188	Matériels équitation	7 000
21	2184	Mobiliers Orangerie	6 000
21	2135	Remplacement sol équestre manège du centre équestre	15 000
21	2185	Achat d'équidés	15 000
21	2128	Embellissement haras (plantations et façonnage terrain)	6 000
21	2128	Clôtures carrière détente N2014	15 000
21	2135	Aménagement buvette carrière N2014	6 000
21	2188	Divers	20 000
TOTAL			100 000

3.3 LES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Les réserves d'eau

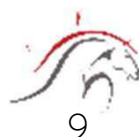
Comme vu lors des orientations budgétaires, il est prévu la création de réserves de récupération des eaux de pluie pour alimenter notamment l'arrosage souterrain des carrières.

Le montant du programme n'est à ce jour pas connu.

Une étude est engagée en 2023 (16 400 €) et le coût total de l'opération sera connu à l'issue de cette étude.

Ainsi, il n'est pas proposé à ce stade de voter une AP/CP. Celle-ci sera proposée lors d'une prochaine décision modificative.

Pour information, des financements de la Région et de l'agence de l'eau sont possibles pour ce type de projets.



3. SECTION D'INVESTISSEMENT

Construction de deux carrières en sable (sub-irrigation) et changement du sol de la carrière en herbe

Ce projet est estimé à 700 000 €.

Une AP/CP est donc proposée au vote au stade du BP 2023, sachant que l'essentiel des travaux se réalisera en 2024.

Les crédits de paiements 2023 relatifs à ce programme se porte à **10 000 €**.

AP "CARRIERE SUB IRRIG"	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		2023	2024	2025
PROPOSITION BP 2023	700 000,00	10 000,00	555 000,00	135 000,00

Concernant ce programme, le fonds Eperon pourrait être sollicité (20% soit 140 000 €). L'Agence de l'eau pourrait également participer au financement dans un pourcentage non connu.

Nous allons bien évidemment nous rapprocher d'eux et monter des dossiers de demande de subvention.

Création d'une tribune autour de la carrière URIEL.

Le projet est estimé à 120 000 €.

Il n'est pas nécessaire de créer une AP/CP pour cette opération.

Sa réalisation est envisagée pour tout début 2024. Mais la dépense sera certainement à engager fin 2023. C'est pourquoi le BP 2023 prévoit une dépense de **120 000 €**.

Il est possible que le fonds Eperon puisse être sollicité.

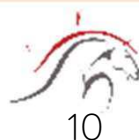
Globalement, si des recettes venaient à être certaines pour nos projets d'investissements, elles pourraient être inscrites au budget lors de prochaines décisions modificatives.

Récapitulatif

PPI 2018-2021 :	420 000 €
Investissements récurrents :	100 000 €
<i>Nouveaux investissements :</i>	
Réserves d'eau :	16 400 €
Carrière sub-irrigation :	10 000 €
Tribunes :	120 000 €
Total :	666 400 €

Le PPI 2018-2021 étant financé par l'excédent d'investissement 2022 reporté, cela porte les **nouveaux investissements à 246 400 €**.

Cela est moindre que les 500 000 € de participations des membres mais la prévision du programme des réserves d'eaux, et les recettes, seront ajustées lors d'une prochaine DM.



3. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement ne sont à ce stade constituées que des participations des membres : Région 150 000 €, Département 150 000 €, Ville de Saint-Lô 100 000 € et Saint-Lô Agglo 100 000 €.

A cela s'ajoute les amortissements (798 932,84 €) et le solde d'exécution 2022 reporté (420 537,09 €)

3.4 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BP 2022	BP 2023
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	910 000,00	903 799,59
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00	2 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	149 000,00	351 299,59
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	760 000,00	550 000,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	707 153,39	733 725,04
020 DEPENSES IMPREVUES	58 069,65	
Reports n-1	81 229,39	81 945,30
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 756 452,43	1 719 469,93

Chapitres	BP 2022	BP 2023
RECETTES D'ÉQUIPEMENT	150 000,00	500 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	150 000,00	500 000,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	763 443,88	798 932,84
001 SOLDE D'EXÉCUTION N-1 REPORTÉ	843 008,55	420 537,09
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 756 452,43	1 719 469,93

Les investissements n'étant pas à ce stade à hauteur des participations des membres, la section d'investissement présente donc un excédent prévisionnel. Elle s'équilibre donc par une inscription en « autres immobilisations corporelles » (compte 2188) pour 237 399,59 €. C'est ce crédit qui est disponible en 2023 pour le projet de réserve d'eau dont le montant n'est pas connu à ce jour. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'inscrire des dépenses imprévues.



4. L'ÉQUILIBRE GLOBAL DU BP 2023

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES
2 778 087,84 €

DÉPENSES
COURANTES DE
FONCTIONNEMENT

1 978 155 €

DEP IMPREVUES 1 000 €

AMORTISSEMENTS
798 932,84 €

EXCÉDENT
PRÉVISIONNEL DE
FONCTIONNEMENT
2023

2 253 486,56 €

RECETTES
5 031 574,40 €

RECETTES
COURANTES DE
FONCTIONNEMENT

2 078 700 €

AMORT. SUBV.
733 725,04 €

RÉSULTAT REPORTÉ
2022

2 219 149,36 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES
1 719 469,93 €

DÉPENSES
D'ÉQUIPEMENT

903 799,59 €

REPORT DEP. EQUIP.
81 945,30 €

AMORT. SUBV.
733 725,04 €

RECETTES
1 719 469,93 €

PART. MEMBRES
500 000 €

AMORTISSEMENTS
798 932,84 €

SOLDE D'EXÉCUTION
2022

420 537,09 €

Dans l'hypothèse où toutes les dépenses et les recettes prévues au BP 2023 soient réalisées, le résultat de clôture 2023 se porterait à **2 253 486,56 €**.

